

**18FIN03****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

ELABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA PROCEDURE A LA MISE EN PRATIQUE

Contexte

Procédure de contrôle a posteriori, le compte administratif constitue le compte rendu de l'exécution budgétaire. Un soin tout particulier doit être apporté à sa préparation et sa réalisation dans la mesure où il permettra d'une part de justifier du résultat de l'activité et d'autre part d'affecter ce résultat.

Objectifs

- Connaître la procédure, l'ensemble des documents à établir pour le compte administratif et les informations à fournir
- Maîtriser la construction du compte administratif
- Savoir déterminer un résultat administratif et arbitrer dans le choix de son affectation

Programme

- La transmission du compte administratif
- Nature des documents à fournir obligatoirement
- Documents complémentaires à fournir ou devant être tenus à disposition
- Contenu des tableaux et du rapport financier
- Le calcul du résultat
- L'affectation du résultat
- Les tableaux de bord
- Dispositions particulières relatives à certaines catégories d'établissements et services

Date(s) & Lieux :

5 mars 2018 - Montpellier

16 février 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et échanges avec les participants.
- Travail à partir des tableaux et remise d'un support pédagogique.

Intervenant :

Marc PILLON, formateur en gestion des ESMS

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation

